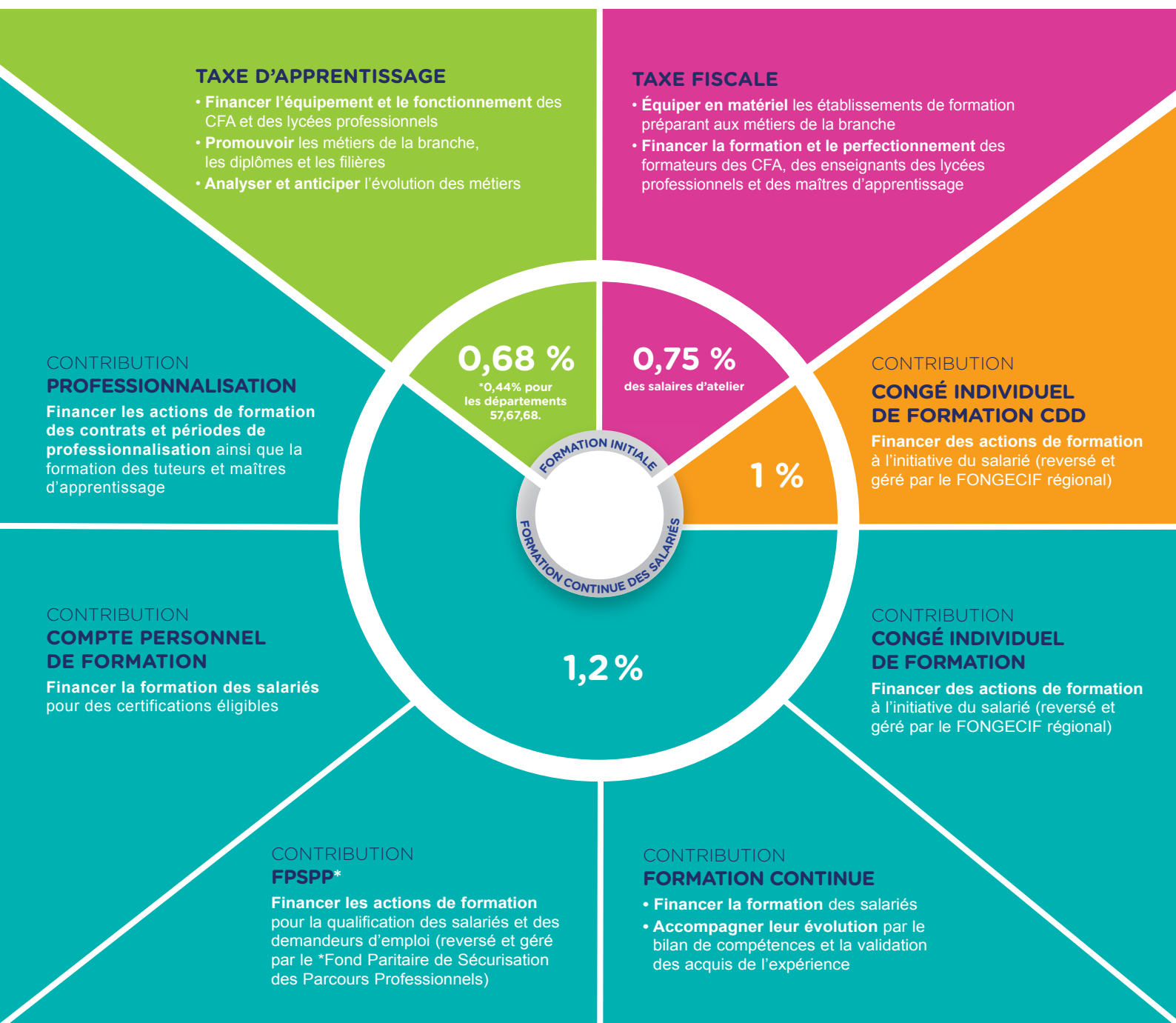




VOS CONTRIBUTIONS : un investissement pour l'avenir de votre profession

Chaque année, vous versez vos contributions pour le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle des salariés.

Grâce à elles, l'ANFA finance la formation des jeunes en alternance et des salariés. Elle soutient les établissements de formation partenaires de la branche et vous conseille sur le développement de la gestion de vos ressources humaines.



VOS VERSEMENTS : mode d'emploi



Quoi ?

- Taxe d'apprentissage
- Professionnalisation
- Formation continue
- Congé individuel de formation et congé individuel de formation CDD
- Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels



Quand ?

Avant
le 1^{er} mars



À qui ?

ANFA



Sur quelle base ?


Calculés sur la masse
salariale brute de l'année
précédente

- Taxe fiscale

Concomitante à la TVA

TRÉSOR
PUBLIC

Calculé sur la masse
salariale brute du
personnel d'atelier et des
services de réparation

 **Décret qualité** : à partir de janvier 2017, pour être financée, une formation doit être réalisée par un organisme de formation référencé par les financeurs (l'ANFA, pour les services de l'automobile). Pour en savoir plus consultez le site www.anfa-auto.fr

LES « + » ANFA



- **100 % PROFESSION** : L'ANFA est votre seul partenaire 100 % profession : vos contributions sont investies dans la formation des jeunes et des salariés des métiers de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo
- **SIMPLICITÉ** : Pour déclarer, télécharger vos attestations et payer en ligne l'ensemble de vos contributions en une fois :
connectez-vous sur www.contributions.anfa-auto.fr
- **CONSEIL** : Les équipes de l'ANFA sont à votre service pour vous accompagner dans la gestion administrative de votre dossier, et dans le financement de vos actions de formation.



L'ANFA, votre interlocuteur emploi-formation
DES SERVICES 100 % PROFESSION

